

A portrait of Jean-Pierre Blazy, a middle-aged man with grey hair, wearing a grey suit jacket, a white shirt, and a dark green patterned tie. He is looking directly at the camera with a neutral expression. The background is a blurred interior with light-colored walls and columns.

• BILAN DU MANDAT •

LE JOURNAL DE  
**VOTRE DÉPUTÉ**

JEAN-PIERRE  
**BLAZY**

• MAI 2017 •

## • SOMMAIRE •

PAGE 3

• ÉDITO •

PAGE 4

• SÉCURITÉ ET JUSTICE •

PAGE 7

• ÉDUCATION •

PAGE 8

• SANTÉ •

PAGE 10

• MON ACTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE •

PAGE 12

• MON ACTION SUR LE TERRITOIRE •

PAGE 14

• LA LIGNE TRÈS HAUTE TENSION DE LOUVRES •

PAGE 16

• TRANSPORTS EN COMMUN •

PAGE 17

• POLITIQUE AÉROPORTUAIRE •

PAGE 20

• TÉMOIGNAGES •



## • ÉDITO •

### JE NE ME REPRÉSENTE PAS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN.

Le 17 juin 2012 vous m'avez élu à nouveau à l'Assemblée Nationale avec 56% des voix sur la base des engagements pris par François Hollande devenu Président de la République le mois précédent. J'ai décidé aujourd'hui de ne pas me représenter en raison de la loi qui interdit le cumul entre le mandat de député et celui de maire. J'ai choisi de rester maire de Gonesse. Durant ces cinq dernières années j'ai représenté les citoyens de nos 27 communes au Parlement comme élu de la Nation mais aussi pour agir en faveur des intérêts de notre territoire que je connais bien car à la différence de beaucoup d'autres, j'ai toujours vécu parmi vous.

J'ai rendu compte de mon action dans les différents numéros de mon journal de député et sur mon site. J'ai entretenu avec les maires, les différentes forces vives, les associations de notre circonscription et tous ceux qui ont fait appel à moi les relations nécessaires pour agir au mieux au bénéfice de nos populations. A l'Assemblée j'ai voté les budgets et les lois correspondant aux engagements pris devant les Français et en particulier sur l'éducation et la sécurité. J'ai été pendant deux ans rapporteur pour avis du budget de la police et de la gendarmerie. J'ai présidé et rapporté une commission d'information sur la sécurité qui a travaillé pendant toute une année. J'ai également poursuivi mon action en faveur d'un développement équilibré de l'aéroport de Roissy. Je n'ai pas été suffisamment écouté quand il s'agissait de défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés de la plate-forme comme de défendre notre environnement pour réduire les nuisances aériennes. Le quinquennat de François Hollande aura cependant

été celui de la déception et même de la colère en raison de l'abandon des engagements. Dix ans après le 21 avril 2002 qui a vu l'élimination de la gauche dès le premier tour de l'élection présidentielle et cinq après la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle suivante, la victoire de François Hollande devait être celle du changement. La France traversait la crise commencée en 2007-2008. Les engagements de 2012 avaient été clairement énoncés : maîtrise de la finance, séparation des activités bancaires, remise à plat de la relation franco-allemande, renégociation du traité budgétaire européen, réorientation de l'Europe vers la croissance, redressement industriel, priorité à la jeunesse. Je me suis rendu compte que de tout cela rien ou peu ne serait appliqué et que la politique de l'offre qui n'avait pas été annoncée mais qui a été réalisée avec des allègements massifs de charges accordées aux entreprises sans aucune contrepartie en faveur de l'emploi allait rapidement aggraver l'austérité au détriment du pouvoir d'achat des classes moyennes. Le chômage augmentait et l'inversion de la courbe se faisait toujours attendre. Avec un certain nombre de parlementaires de la majorité nous avons alerté puis nous avons en conscience protesté et voté contre plusieurs textes de lois. Les médias nous ont qualifiés de frondeurs. Un député fait évidemment partie d'une majorité et

**" JE POURSUIVRAI MON ACTION  
EN FAVEUR DE NOS TERRITOIRES  
AUXQUELS JE SUIS PROFONDÉMENT  
ATTACHÉ ET JE N'ABANDONNE EN  
RIEN MES ENGAGEMENTS ET MES  
CONVICTIONS POLITIQUES. "**

la discipline de vote est de rigueur tant que les engagements pris sont respectés. Nous avons estimé comme nombre de Français qui avaient voté François Hollande que le Président n'appliquait pas le programme pour lequel il avait été élu. La confiance perdue a entraîné une nouvelle poussée du Front National et les défaites aux différentes élections locales et européennes. Pour la deuxième fois le Front National a été présent au deuxième tour de l'élection présidentielle. Pour la première fois les candidats de gauche et de droite ont été éliminés. Dans ce dernier journal je veux vous rendre compte de mon mandat avec l'honneur et la fierté qui a été la mienne de vous représenter le plus fidèlement et le plus sincèrement possible durant trois mandats et quinze années de 1997 à 2007 puis de 2012 jusqu'au 18 juin prochain.



## MA DERNIÈRE INTERVENTION DANS L'HÉMICYCLE : PROJET DE LOI RELATIF À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### • LE CONTEXTE

Suite aux évènements de Viry-Châtillon lors desquels des policiers qui surveillaient une caméra de vidéosurveillance ont été agressés par des criminels qui ont jeté des cocktails molotov sur les véhicules des fonctionnaires, une vague de manifestations de policiers s'est propagée sur tout le territoire pour dénoncer le malaise policier. Parmi les revendications, celle portée par plusieurs syndicats de police et les manifestants de modifier le cadre de la légitime défense pour les policiers. Après la rédaction d'un rapport sur le sujet par la directrice de l'INHESJ, Hélène Cazaux-Charles, le gouvernement a déposé un projet de loi sur le bureau du président du Sénat afin de faire évoluer la légitime défense.

### • MA POSITION

Ce projet de loi permet une clarification sur l'usage des armes pour les forces de police puisqu'il l'aligne sur celui déjà en cours pour les militaires et gendarmes. Dans le contexte actuel où la menace terroriste est persistante, l'évolution du cadre peut s'avérer utile. Cependant, j'ai rappelé dans l'hémicycle que cette modification n'apportait nullement des solutions au malaise policier qui est avant tout imputable à l'insuffisance des moyens (voitures, équipements, commissariats...) et à la difficulté d'exercice professionnel du métier de policier. De plus, il s'agissait d'une réaction du ministère à l'affaire Viry-Châtillon lors de laquelle les policiers auraient pu faire usage de leurs armes. J'ai également déploré que cette loi ne prévoit pas d'adapter les modules de formation au nouveau cadre de la légitime défense et ne tente pas d'élargir la distribution et l'activation des caméras-piétons pour tous les fonctionnaires qui permettrait de calmer les tensions lors des interventions et des contrôles d'identité.

#### Des extraits de mon discours :

« Mieux protéger les forces de l'ordre, ce n'est donc pas uniquement poursuivre les évolutions législatives, c'est aussi réfléchir à la profession dans sa globalité. La question de la généralisation ou non des caméras piétons peut être une des conditions de la réussite de la mise en œuvre du texte que nous examinons. »

« Une évolution du cadre de la légitime défense ne saurait se faire sans une transformation profonde de la formation dispensée aux forces de sécurité. »

## • BUDGET

Après cinq ans de mandat de Nicolas Sarkozy lors duquel plus de 13 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés, j'ai participé à arrêter l'hémorragie des effectifs lors de mon mandat de député. J'ai été rapporteur du budget de la sécurité en 2013 et 2014. En cinq ans, plus de 9 000 postes de policiers et de gendarmes ont été recréés.

Il s'agit ici d'un engagement tenu par François Hollande auquel je suis fier d'avoir contribué. La rupture avec le gouvernement précédent a été réelle et souligne le paradoxe d'une droite qui martèle sans cesse un discours sécuritaire fort tout en affaiblissant nos forces de sécurité par dogmatisme austéritaire.

## • RAPPORT



<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2311.asp>

J'ai présidé en 2013 et 2014 la mission d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire de laquelle est issu un rapport. Dans ce rapport, j'ai souligné les avancées réalisées en matière de sécurité par ce gouvernement, mais également les insuffisances qui peuvent persister.

## • LIVRE



Livre disponible : [www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr)

J'ai écrit le livre *"Repenser la sécurité : l'urgence démocratique"* afin de présenter les différentes recommandations du rapport et d'établir un état des lieux de la sécurité en France. Nous constatons aujourd'hui un double malaise : celui des policiers dont les conditions de travail s'avèrent de plus en plus difficiles, et celui d'une partie de la population qui n'a plus confiance dans les forces de l'ordre. Alors que François Hollande avait entamé une réforme de la sécurité publique en France, notamment à travers les augmentations d'effectifs, la succession d'attentats terroristes dont nous avons été victimes ont relégué la sécurité du quotidien au second plan. Alors qu'une réflexion globale et nouvelle était nécessaire, la lutte contre le terrorisme s'est imposée dans l'agenda politique et nous n'avons pas réussi à profiter du laboratoire que nous offrait la création des zones de sécurité prioritaires pour expérimenter de nouvelles méthodes de production de la sécurité. J'explore dans cet ouvrage ces méthodes, et j'y propose des solutions afin de repenser la sécurité dans son ensemble.

## QUELQUES PROPOSITIONS :



Réunion à la sous-préfecture en présence de Manuel Valls pour la création de la ZSP de Gonesse le 22 février 2014

- Clarifier la situation des polices municipales dont l'armement ne doit pas être encouragé.
- Rendre la production de sécurité plus partenariale en incluant le maire dans la définition de la politique de lutte contre la délinquance.
- Répartir les effectifs de policiers et de gendarmes en fonction des réalités de la délinquance.
- Rétablir une police de proximité qui permette de créer du lien avec la population.
- Mieux encadrer les activités de sécurité privée et mettre fin au désengagement de l'État.

## • LE MANQUE DE MOYENS DE LA JUSTICE

Nous avons tenté, avec le gouvernement, de pallier les effets désastreux de la politique de réduction des dépenses publiques et des effectifs mise en place par Nicolas Sarkozy. Alors que la droite n'a cessé de réclamer une justice forte et une « tolérance zéro », elle a organisé des coupes dans le budget de celle-ci, limitant ainsi ses moyens et parasitant le traitement des affaires judiciaires. L'effort a été fourni mais malheureusement pas dans son intégralité, à l'image d'un quinquennat où trop de réformes sont restées incomplètes.

J'ai d'ailleurs interpellé Christiane Taubira, Garde des Sceaux, le 19 mai 2015 à propos des moyens de la justice dans le Val d'Oise. Dans un département où la croissance démographique explose et où la population rajeunit, il paraît indispensable de disposer des moyens adéquats pour que la justice fasse son travail. J'ai rappelé que notre territoire comptait des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) qui justifient un investissement supplémentaire de la part de l'État. Les effectifs ont été renforcés mais le Val d'Oise souffre toujours d'un déficit de magistrats et de personnels. Je me suis battu en tant que parlementaire, et je continuerai à le faire en tant que maire pour que notre département se voit doter des moyens à la hauteur des enjeux locaux.

" ALORS QUE LA DROITE N'A CESSÉ DE RÉCLAMER UNE JUSTICE FORTE ET UNE « TOLÉRANCE ZÉRO », ELLE A ORGANISÉ DES COUPES DANS LE BUDGET DE CELLE-CI, LIMITANT AINSI SES MOYENS ET PARASITANT LE TRAITEMENT DES AFFAIRES JUDICIAIRES. "

## • REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE



Le 25 février 2013, Jean-Pierre Blazy a reçu le ministre de l'éducation nationale à l'école Roger Salengro de Gonesse

Durant la semaine du 11 au 15 mars 2012, l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi pour la refondation de l'école de la République. Parmi les mesures, le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans, l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP et la réforme des rythmes scolaires. Un fonds d'aide aux collectivités locales de 250 millions d'euros a été créé pour faciliter la réforme des rythmes scolaires et l'accès aux activités périscolaires. J'ai approuvé cette décision en soulignant toutefois ses limites et en présentant un amendement visant à assurer le renouvellement de ce fonds jusqu'à 2017. Pour continuer à proposer aux enfants et à leurs parents des activités gratuites en marge de l'école il était important qu'il s'applique sur une plus longue durée. J'ai pu échanger sur le sujet

**" L'ÉDUCATION EST POUR MOI UN SUJET PRIORITAIRE SUR NOTRE CIRCONSCRIPTION COMME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. "**

avec le ministre de l'éducation nationale lors d'une visite à Gonesse et j'ai obtenu le renouvellement de ce fonds.

L'éducation est pour moi un sujet prioritaire, sur notre circonscription comme sur l'ensemble du territoire. J'ai rappelé lors du débat à l'Assemblée nationale l'importance de l'école dans la transmission des valeurs républicaines et la nécessité d'associer plus efficacement les maires aux différentes réformes afin d'ancrer la politique éducative dans les territoires.

## • RÉUNION SUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À CHAUMONTEL

Suite aux nombreuses interrogations des élus locaux j'ai invité tous les maires de notre circonscription à une réunion de travail sur les rythmes scolaires le vendredi 22 février 2013 à Chaumontel en présence de la direction académique du département.

Cette réunion fut l'occasion de faire l'état de l'avancement des études menées par les communes pour la mise en place de la semaine de 4,5 jours pour les élèves de maternelle et primaire. Plusieurs sujets concernant le personnel, les locaux, le transport, les centres de loisirs,... ont attiré l'attention de la direction académique qui s'est engagée à rencontrer les élus, commune par commune, pour les aider dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.



Le 22 février 2013, Jean-Pierre Blazy a réuni à Chaumontel les élus et les services de l'éducation nationale sur l'application de la réforme des rythmes scolaires

## AGIR POUR DÉFENDRE LA SANTÉ PUBLIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

### • NOUVEL HÔPITAL DE GONESSE



Nouveau centre hospitalier de Gonesse

Le nouveau Centre Hospitalier de Gonesse a ouvert ses portes il y a bientôt un an. J'ai signé en 2001 un contrat d'objectifs et de moyens avec Elisabeth Guigou, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui entérinait la création du nouvel hôpital. La construction de cet hôpital constitue une traduction directe de mon action de parlementaire pour le territoire. J'ai pu grâce à mes différents mandats de député et comme maire-président du conseil de surveillance de l'établissement assurer et suivre la réalisation de ce projet entré en service il y a tout juste un an.

### • EHPAD DE MARLY LA VILLE

L'EHPAD Jacques Achard à Marly-la-Ville qui comporte 80 lits a été menacé de fermeture à cause de problèmes de gestion et de management qui se sont accumulés depuis plusieurs années. **Or, l'établissement était viable et présentait un bon taux de remplissage.** Cela n'était pas possible et ma détermination avec André Specq, maire de Marly-la-Ville et le collectif de défense de santé publique de l'Est du Val d'Oise restait entière à conserver cette maison dans le secteur public.

Ainsi en tant que député mais aussi comme **président du conseil de surveillance de l'hôpital de Gonesse j'avais fait voter à l'unanimité une délibération au conseil de surveillance actant la volonté de l'hôpital de reprendre la gestion directe de l'établissement.**

Le 19 décembre 2016 le conseil municipal de Marly-la-Ville a délibéré en faveur de la cession de son autorisation de gestion au profit de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) régie pour le cadre de la mutualité reconnue d'utilité publique à but non lucratif. Le 20 décembre, le conseil d'administration de

l'EHPAD a pris la même décision permettant ainsi dans un délai de six mois d'aboutir à une convention encadrant la cession de l'autorisation au bénéfice de la MGEN.

**Je me réjouis que la mobilisation de l'ensemble des intéressés ait pu aboutir à une issue positive contrairement à la fermeture de l'hôpital Adelaide Hautval de Villiers-le-Bel.**



Rencontre avec le personnel de l'EHPAD de Marly-la-Ville en présence du maire André SPECQ



" JE ME BATS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES PERSONNELS DE L'EST DU VAL D'OISE. "

## • GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE (GHT)

Dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), l'hôpital de Gonesse n'a pas été choisi comme établissement support imposant un partenariat avec l'hôpital de Delafontaine de Saint Denis **je dénonce un « choix politique »**. En tant que député-maire de Gonesse et président du Conseil de surveillance de l'hôpital. « **Je regrette profondément cette décision qui est un message très négatif adressé à la grande couronne et à l'Est du Val-d'Oise en particulier** ». Cette logique destructrice est un nouveau coup porté à la santé publique du secteur déjà mise à mal avec les menaces de fermeture des EHPAD locaux et d'autres structures de santé. Depuis le début je me bats pour une meilleure qualité de prise en charge des patients et des bonnes conditions de travail pour les personnels de l'Est du Val d'Oise et je resterai vigilant à ce que cela ne se traduise pas par des regroupements, des fusions et surtout de nouvelles fermetures de services et suppressions d'emplois.

## • DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Enfin, l'Est du département est de plus en plus frappé par la désertification médicale dans de nombreuses communes de la circonscription. Même si des aides ont été créées en 2015 par l'ARS, elles peinent à trouver des médecins généralistes et libéraux. L'hôpital de Gonesse a aussi des difficultés à recruter, notamment des urgentistes et des radiologues. La ministre de son côté a expliqué que contrairement à ce que beaucoup imaginent nous n'avons jamais eu autant de médecins en France par rapport au nombre d'habitants. Toutefois ils se concentrent sur certains territoires. La population dans notre territoire est socialement et économiquement précaire d'où une nécessité des structures publiques de santé de proximité.



Le 22 novembre 2016, j'ai accompagné la manifestation des personnels hospitaliers devant le ministère de la Santé

## EN CHIFFRES

- 151 QUESTIONS ÉCRITES
- 698 AMENDEMENTS SIGNÉS
- 98 AMENDEMENTS ADOPTÉS
- 46 AMENDEMENTS PROPOSÉS
- 3 RAPPORTS
- 67 PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI SIGNÉS
- 283 INTERVENTIONS DANS L'HÉMICYCLE



Intervention en Commission du développement durable

### • J'AI COSIGNÉ :

- **Le 22 février 2017** : Saisine du Conseil Constitutionnel sur le CETA
- **Le 30 septembre 2016** : Proposition de résolution européenne visant à bloquer la ratification du CETA.
- **Le 2 février 2016** : Proposition de loi de visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.
- **Le 14 octobre 2015** : Proposition de loi organique sur la prévention des conflits d'intérêts.
- **Le 20 novembre 2014** : Proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

N° 4291  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
QUATRIÈME LÉGISLATURE  
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 décembre 2016.

### PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection présidentielle, législative ou sénatoriale,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à l'effet de constituer d'une commission spéciale, dans les délais prévus par les articles 30 et 31 de l' Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs  
Bruno LEROUX, Fanny DOMBRE COSTE, Françoise DESCAMPS-CROSSNER, Patricia ADAM, Sylviane ALAUX, François ANDRÉ, Kader ARIF, Christian ASSAF, Pierre AYLAGAS, Alexis BACHELAY, Guillaume BACHELAY, Dominique BART, Alain BAILLY, Frédéric BARR, Catherine BEA, Karine BERGE, Jean-Luc BLEUILLÉ, Jean-Louis BI, Jean-Buissine, VI

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
14ème législature

Question N° : 72658	De M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, écologiste et républicain - Val d'Uze)	Question écrite d'Uze
Ministère interrogé > Finances et comptes publics	Titre d'analyse > politiques communautaires	Ministère attributaire > Finances et comptes publics
Titre d'analyse > impôts et taxes	Titre d'analyse > politiques communautaires	Analyse > taxe sur les transactions financières, perspectives.
Question publiée au JO le : 20/01/2015	Réponse publiée au JO le : 08/03/2016 page : 2026	
Date de signalement : 16/06/2015		

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les négociations sur la taxe sur les transactions financières (TTF). Soutenue par onze pays en Europe, elle rapporterait au moins 9,6 milliards d'euros par an à la France. En se disant favorable à « l'assiette la plus large possible », le Président semble rompre avec la ligne suivie jusqu'à présent par Paris sur le sujet. Paris avait semblé freiner les négociations européennes sur le sujet en acceptant de ne pas négocier les échanges d'actions, mais une partie seulement des produits dérivés. Or le Président a indiqué qu'il valait mieux prendre tous les produits de la finance avec un taux faible pour qu'il n'y ait pas de désorganisation des marchés. Ses déclarations contredisaient celles des ministres de l'économie qui argumentent du fait que la taxe incluant les produits dérivés aurait pour effet de fragiliser nos institutions financières et de délocaliser une partie de leur activité. Néanmoins, cette taxe avec une assiette large et un taux assez élevé figurait parmi les engagements de campagne. Il aimerait qu'il lui indique la ligne qui sera finalement suivie.

#### Texte de la réponse

Il importe tout d'abord de rappeler que la France a toujours cherché à jouer un rôle moteur dans les négociations européennes, avec pour objectif de rendre concrète une idée déjà ancienne, puisque Keynes la mentionnait dans les années 30, avant que l'Union ne développe le concept, en ce qui concerne les transactions de changes, dans des cours regroupés dans un livre publié en 1974. C'est pourquoi, à la suite des réunions des Conseils ECOFIN des 22 juin et 10 juillet 2012 au cours desquelles ont été constatées des divergences de vues substantielles, ainsi que l'impossibilité d'un accord dans un avenir demandé, de manière concertée avec groupe de onze Etats volontaires. C'est le compromis à ses partenaires, près d'engager de premiers résultats concrets proposés par la Commission européenne de pouvoir être mis en œuvre rapidement, étape de la TTF européenne n'a même République a renoncé le dossier sur la ministre des finances et des comptes par cours de laquelle les ministres se sont :

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
14ème législature

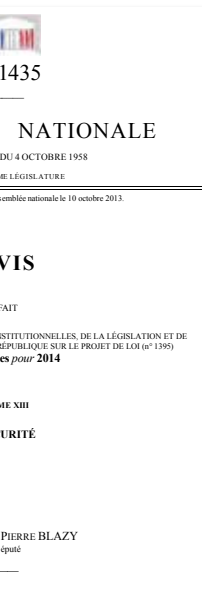
Question N° : 70681	De M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, écologiste et républicain - Val d'Uze)	Question écrite d'Uze
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes	Titre d'analyse > IVG	Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Titre d'analyse > avortement	Titre d'analyse > IVG	Analyse > accès, réglementation.
Question publiée au JO le : 09/12/2014	Réponse publiée au JO le : 24/11/2015 page : 8476	

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur des mesures qui pourraient être prises pour renforcer le droit à l'IVG. Selon le Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, la « clause de conscience » permettant à un médecin de refuser une IVG, est le délit obligatoire de 7 jours de réflexion pour la femme, entre les deux premières consultations s'il n'est supprimé. En conséquence, cette loi est appliquée de façon aléatoire et selon le bon vouloir des professionnels. D'autre part, les difficultés d'accès à l'IVG dans certaines régions font que, parfois, le délai légal de 12 semaines est dépassé et l'ultime recours est de se rendre dans un pays où les délais sont supérieurs, notamment aux Pays-Bas, en Espagne ou en Grande-Bretagne. Enfin, les femmes n'ont pas toujours le choix de la méthode d'IVG (chirurgicale ou médicamenteuse) puisque la plupart des services sont en train de délivrer sur le tout médicamenteuse jusqu'à 12 semaines de grossesse, alors qu'à-delà de sept semaines, cette méthode n'est pas recommandée par la Haute autorité de santé et peut être très douloureuse. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures seront prises pour accélérer les droits des femmes souhaitant avorter et améliorer leurs conditions de traitement.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement ne cesse d'agir pour garantir le droit et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a permis des avancées majeures qui permettent de garantir à toutes les femmes qui en ont besoin, une bonne information et le recours à l'IVG sans obstacle financier, partout en France : remboursement à 100 % des IVG pour toutes les femmes depuis le 31 mars 2013 ; revalorisation de 50 % de l'acte chirurgical de IVG pour les établissements hospitaliers depuis le 31 mars 2013 ; création le 28 septembre 2013 d'un site www. ivg. gouv. fr pour garantir aux femmes une information complète et fiable sur leurs droits. Cette volonté a été renforcée par la ministre le 10 janvier 2015, lors de la communication de la promulgation de la loi de 1975 (loi Simone Veil), avec le lancement du premier programme national d'action pour l'amélioration de l'accès à l'IVG qui a défini trois priorités : mieux informer les femmes sur leurs droits, simplifier et améliorer le parcours des femmes et garantir une offre diversifiée sur tout le territoire. En application de ce programme d'action, le projet de loi de modernisation de notre système de santé en cours de débat parlementaire porte déjà des mesures fondamentales pour l'accès à l'IVG comme la possibilité pour les sagofemmes de pratiquer des IVG médicamenteuses, la possibilité pour les centres de santé de pratiquer des IVG instrumentales ainsi que la suppression du délai de réflexion. La haute autorité de santé (HAS) a été sollicitée pour définir les conditions de réalisation des IVG par méthode instrumentale lors d'un établissement de santé. Le 28 septembre 2015, à l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé deux autres mesures phares de ce plan d'action : la création d'un



## CHRONOLOGIE

### 20 JUIN 2012

Élu député de la neuvième circonscription du Val d'Oise.

### DU 26 JUIN 2012 AU 22 OCTOBRE 2014

Membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

### DU 23 OCTOBRE 2014 AU 30 SEPTEMBRE 2015

Après mon opposition à la politique économique du gouvernement, j'ai été exclu de la Commission des Lois par B. Le Roux président du groupe et je suis devenu membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées.

### DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015 À AUJOURD'HUI

Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

En savoir plus sur mon action à l'Assemblée nationale sur : [www.jp-blazy.fr](http://www.jp-blazy.fr)

- **QUESTIONS ÉCRITES :**
  - **Le 20 janvier 2015** sur la maltraitance des enfants.
  - **Le 9 décembre 2014** sur le faible nombre de bornes de recharges pour les voitures électriques.
  - **Le 25 novembre 2014** sur la situation critique des radios libres.
  - **Le 13 décembre 2016** sur la limitation du salaire des dirigeants des grandes entreprises.



Manifestation contre la loi El Komhri



Intervention du 20 septembre 2016 sur la liaison ferroviaire CDG Express

Chaque année, j'ai disposé de la réserve parlementaire d'un montant de 130 000€ gérée par le ministère de l'Intérieur. J'ai souhaité participer au financement des projets des communes de la circonscription.

**CHAUMONTEL**

- Vidéo protection
- Tableau numérique informatique

**LUZARCHES**

- Achat de deux segway pour la police municipale
- Deux interventions auprès de la Directrice Académique pour le lycée Gérard de Nerval

**BELLEFONTAINE**

- Chauffage de l'église
- Travaux d'accessibilité de la mairie

**LASSY**

- Foyer rural
- Columbarium
- Mur de clôture

**EPINAY-CHAMPLATREUX**

- Réalisation de la nouvelle mairie

**JAGNY-SOUS-BOIS**

- Vitraux de l'église
- Aire de jeux

**MAREIL-EN-FRANCE**

- Rénovation du préau de l'école

**FONTENAY-EN-PARISIS**

- Rénovation de la salle des mariages

**BOUQUEVAL**

- Vidéo protection
- Réhabilitation du grillage du court de tennis

**GOUSSAINVILLE**

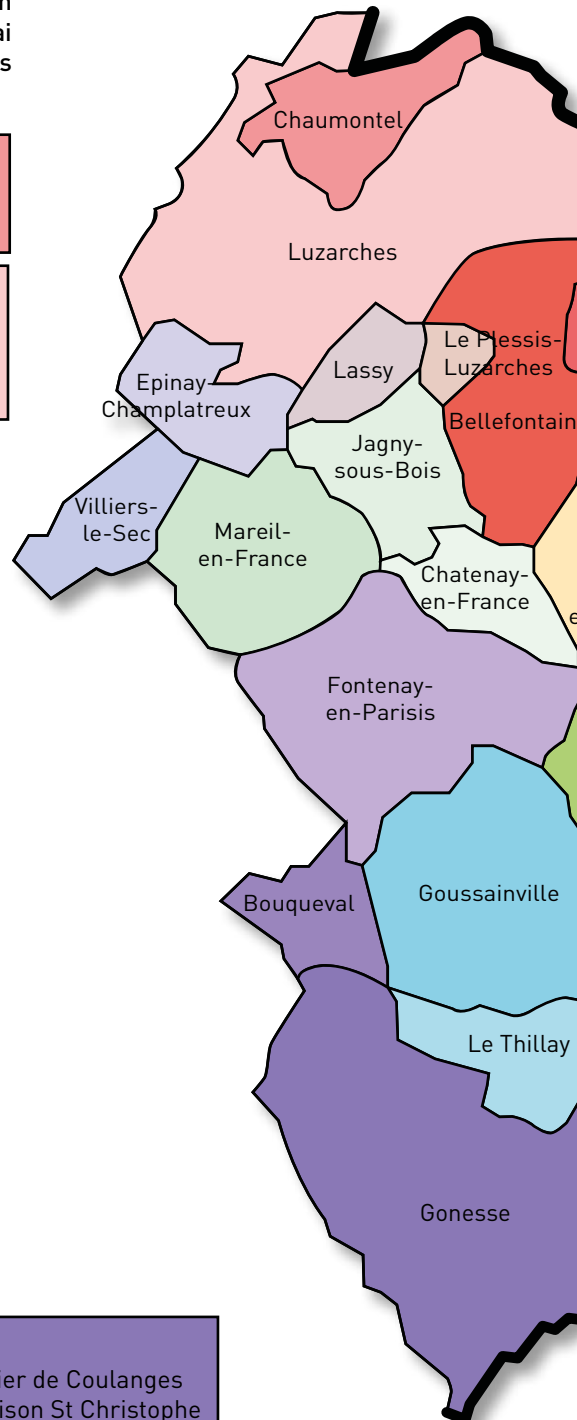
- Achat d'un véhicule pour les espaces publics
- Projet d'aménagement urbain
- Modernisation du RER D

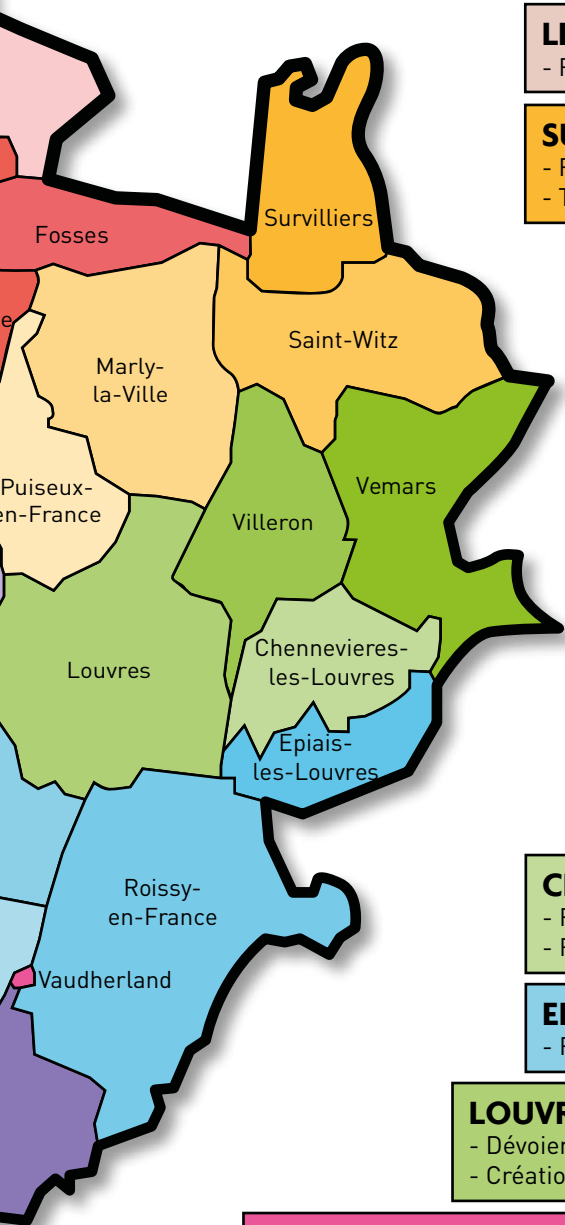
**LE THILLAY**

- Réalisation de la nouvelle mairie
- Création des jardins familiaux

**GONESSE**

- Rénovation du pigeonnier de Coulanges
- Réhabilitation de la Maison St Christophe
- Création de la ZSP Gonesse





## FOSES

- Travaux restaurant intergénérationnel
- Rénovation du COSEC
- Création de la ZSP Fosses/Louvres
- Projet de la nouvelle gendarmerie

## LE PLESSIS-LUZARCHES

- Rénovation du lavoir

## SURVILLIERS

- Réalisation d'une surface évolutive
- Tableau numérique informatique

## SAINT-WITZ

- Réhabilitation de la toiture du tennis club

## MARLY-LA-VILLE

- Action pour empêcher la fermeture de l'EHPAD Jacques Achard

## PUISEUX-EN-FRANCE

- Équipement numérique scolaire

## VEMARS

- Création d'une aire de jeux

## VILLERON

- Rénovation du restaurant scolaire
- Vidéo protection
- Réfection de la voirie aux abords de la nouvelle mairie
- Réalisation de la nouvelle mairie

## CHENNEVIERES-LES-LOUVRES

- Rénovation de la rue d'Epiais
- Rénovation de la rue Emile Boisseau

## EPIAIS-LES-LOUVRES

- Rénovation du clocher de l'église

## LOUVRES

- Dévoisement de la ligne THT
- Création de la ZSP Fosses/Louvres

## VAUDHERLAND

- Vidéo protection
- Intervention auprès du Conseil Départemental concernant les nuisances de la RD370



C'est au début des années 90 qu'un lotissement de 350 logements est construit à Louvres, sous une ligne à très haute tension reliant Chambry au Plessis-Gassot. Les nuisances apportées par cette dernière (gêne visuelle, perturbation du fonctionnement des appareils électriques, éventuels risques liés pour la santé) poussent alors l'association Point à la Ligne à s'engager dans un combat pour son déplacement.

Ce fut l'un des premiers dossiers dont je fus saisi suite à mon élection et il a constitué un fil conducteur de mon action pour le territoire qui a toujours été de m'impliquer pour améliorer le quotidien de mes concitoyens.

## UNE TRÈS LONGUE BATAILLE

Suite à ma rencontre avec l'association Point à la ligne et au refus de Réseau de Transport d'électricité (RTE) de financer l'étude de faisabilité du déplacement de la ligne, je me suis rapidement emparé du sujet pour le porter à l'Assemblée Nationale.

**14 MARS 2000**

J'ai fait adopter un amendement dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbains (loi SRU) qui stipule que les lignes à haute tension doivent être considérées comme des installations classées et donc incompatibles avec la proximité d'un lotissement.

Bien que cet amendement ait été ensuite repoussé par le Sénat en raison de l'avis défavorable du

gouvernement, il a ouvert la discussion sur ce sujet préoccupant et a permis de faire financer par RTE l'étude de faisabilité.

**OCTOBRE 2000**

Création du premier comité de pilotage en sous-préfecture.

**2001**

Nouvelle étude du tracé et du coût.

**2002**

Choix définitif du tracé.

**2003**

Je suis intervenu auprès de différents partenaires financiers pour compléter le financement du déplacement de la ligne.

**2004**

- J'interviens auprès de RTE pour faire respecter les engagements.

- Organisation d'une manifestation dans la ville de Louvres pour accélérer le projet à laquelle j'ai participé.

**JUILLET 2006**

Aucun arrêté préfectoral n'a encore été pris pour délimiter un périmètre inconstructible sous le tracé de lignes à THT. J'interviens auprès du préfet du Val d'Oise Christian Leyrit pour que le décret du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1996 sur les distributions d'énergie soit mis en œuvre.

**DÉBUT 2007**

J'interviens auprès de la sous-préfète de Sarcelles Madame Polvé pour que le protocole de financement soit enfin signé par les différents acteurs.

**FIN 2012**

Au début de mon dernier mandat, je reprends en main le dossier j'interviens auprès de Monsieur Maccioni préfet du Val d'Oise pour que le comité de pilotage se réunisse rapidement.

**2013**

Dépôt d'une question écrite à la ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie pour l'interpeller sur les dangers liés à la proximité des habitants avec des lignes THT.

**30 MAI AU 29 JUIN 2013**

Conduite de l'enquête publique.

**FIN 2013**

Avis favorable par le commissaire enquêteur pour le déplacement de la ligne.



## FÉVRIER 2014

Dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ministérielle par le Préfet.

## MAI 2014

J'interviens auprès de deux ministres pour accélérer la signature de la DUP.

## 19 JUIN 2014

La DUP est signée.

## 2016

Début du dévoiement de la ligne THT.

Au bout de près de vingt ans d'action, nous avons ensemble avec les habitants et grâce à la persévérance de l'association Point à la Ligne réussi à faire aboutir une décision prise il y a une quinzaine d'années en dépit de nombreuses péripéties. Que ce soit à travers le vote d'un amendement, l'intervention auprès des ministres ou des préfets, j'ai suivi ce dossier tout au long de mes différents mandats de parlementaire et nous pouvons aujourd'hui assister aux travaux de déplacement de la ligne qui constituent l'aboutissement d'un long combat.

## LA RÉPARTITION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DÉVOIEMENT DE LA LIGNE

- CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE : **2.8 MILLIONS D'EUROS**
- RTE : **3.1 MILLIONS D'EUROS**
- GRAND PARIS AMÉNAGEMENT : **300 000 EUROS**
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL : **500 000 EUROS**
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : **150 000 EUROS**
- VILLE DE LOUVRES : **150 000 EUROS**



" CE FUT L'UN DES PREMIERS DOSSIERS DONT JE FUS SAISI À MON ÉLECTION DE 1997. APRÈS 20 ANS DE LUTTE, NOUS AVONS RÉUSSI À FAIRE VALOIR UNE DÉCISION QUI IMPACTERA POSITIVEMENT LES HABITANTS DE LOUVRES. "

## • AMÉLIORER LE RER D



Rencontre avec la SNCF, le directeur de la ligne D et les élus

La question du transport et du confort des voyageurs est un réel sujet car il fait partie intégrante de notre quotidien. Le nombre d'usagers du RER D augmente chaque année de 5% pour atteindre aujourd'hui près de 550 000 voyageurs par jour. Le manque d'investissements sur la ligne et sur le matériel roulant depuis plus de 10 ans a détérioré les conditions de transport des passagers et les conditions d'exploitation du trafic. Des solutions comme la création d'un terminus à la gare de Survilliers-Fosses avec le doublement des quais étaient à l'étude mais elles n'ont pas débouché sur des réalisations concrètes. En 2013 les travaux de modernisation de la ligne D ont permis d'améliorer l'exploitation du terminus de Goussainville. Ce projet avait pour objectif une augmentation de la desserte à douze trains par heure au lieu de huit.

Suite à de nombreuses demandes venant des élus et des habitants sur les dysfonctionnements du RER D je m'étais engagé à mobiliser la SNCF, les associations d'usagers et les élus locaux pour que ces solutions à moyen terme soient prises en compte et réalisées dans la mesure du possible. Lors de ces rencontres plusieurs sujets ont été abordés : la modernisation de la ligne, la propreté, l'information aux usagers et la sécurité. Les représentants de la SNCF ont rappelé le travail transversal et la synergie entre la police et la Surveillance Générale (Suge : police ferroviaire) sur les actions de sécurité et de prévention. Même si des réunions de travail ont été mises en place, il faut accélérer la mise en œuvre des propositions de modernisation du réseau ligne D nord.

## • RÉALISER LA LIGNE 17 DU GRAND PARIS EXPRESS ET LE BARREAU RER DE GONESSE

Suite au rapport Auzannet du 13 décembre 2012, j'ai réaffirmé sans cesse la nécessité de réaliser le Grand Paris Express dans sa totalité ainsi que le tronçon de la ligne 17 entre le Bourget RER et le Mesnil-Amelot. La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux et aménagements de la ligne de métro 17 Nord a été signée et publiée au Journal Officiel du 14 février dernier.

L'Etat et la Région n'ont cependant pas validé la réalisation du barreau RER de Gonesse entre les lignes D et B. Ce projet était attendu car il doit favoriser l'accès des habitants aux emplois de la plateforme aéroportuaire de Roissy. J'ai profité de mon intervention dans l'hémicycle du 20 septembre 2016 sur le CDG express pour rappeler une nouvelle fois la nécessité de ce projet. Je me suis mobilisé, tout au long de mon mandat pour défendre ces projets et permettre le désenclavement des territoires de l'Est du Val d'Oise.

## • NON AU PROJET ROISSY-PICARDIE

La création d'une liaison ferroviaire grande vitesse entre Creil et Roissy est à l'étude depuis le début des années 1990 pour éviter aux Picards de transiter par Paris. Suite à l'opposition unanime de l'ensemble des élus du territoire, j'ai été reçu avec une délégation d'élus le 17 mai 2013 au ministère des Transports pour demander un réexamen intégral du projet de liaison. Ce dernier n'apporte pas d'amélioration significative des conditions de transport pour les habitants de l'Est du Val d'Oise. Malgré une forte mobilisation et de nombreux rassemblements, je déplore que le gouvernement ait dernièrement confirmé un lancement possible des travaux d'ici 2020 et la conduite d'un enquête publique d'ici 2018.



## MON ACTION DEPUIS 5 ANS SUR LA QUESTION DU TRANSPORT AÉRIEN

Durant ce quinquennat, le gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, n'a pas suffisamment pris la mesure des enjeux liés au transport aérien, c'est-à-dire la nécessité de mieux concilier le développement aéroportuaire et le cadre de vie des populations survolées. Cette absence de volonté politique est préjudiciable. Si j'ai pu obtenir de petites avancées sur des thèmes spécifiques, les sujets demeurent entiers. Aujourd'hui, il est urgent que l'Etat puisse réguler le développement aéroportuaire et anticiper la saturation annoncée des infrastructures existantes.

### • Relèvement du plafond des amendes aéroportuaires

#### *Ce que j'ai obtenu :*

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 mon amendement sur le relèvement du plafond des amendes aéroportuaires a été adopté. Il fait passer le montant maximum des amendes administratives susceptibles d'être infligées aux compagnies aériennes de 20000 à 40000 euros en cas de manquement aux restrictions des vols de nuit ou d'usage de certaines catégories d'avions.

#### *Ce qu'il reste à faire :*

Le niveau moyen des amendes est actuellement encore trop faible et doit tendre vers les 40 000 euros pour être véritablement dissuasif. Un nouveau relèvement du plafond à 80 000 euros est proposé par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires qui a immobilisé plusieurs avions à Roissy en 2016.

### • Renouvellement urbain en zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)(Loi ALUR – Art.166)

#### *Ce que j'ai obtenu :*

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été votée en 2013. L'article 166 de ce texte reprend les arguments que je défends depuis plus de dix ans afin d'assouplir la réglementation du code de l'urbanisme qui restreint la possibilité d'opérations de renouvellement urbain en zone C du plan d'exposition au bruit (PEB). Sur le territoire aéroportuaire, le PEB alimente la spirale de la dégradation urbaine et de la paupérisation sociale. Cependant j'ai regretté que cet article limite l'évolution législative dans l'espace et dans le temps aux contrats de développement territorial (CDT – Loi sur le Grand Paris) conclus ou révisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### *Ce qu'il reste à faire :*

Il s'agit de revenir à ce qui avait été voté dans le cadre de la loi SRU en 2000, c'est-à-dire d'assouplir la contrainte du PEB en autorisant une « augmentation non significative » de la population. Par ailleurs, il convient d'intégrer l'ensemble des collectivités concernées par la zone C du PEB à la fois en Ile-de-France hors CDT mais également autour des grands aéroports régionaux.

### • Relèvement du plafond de la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA)

#### *Ce que j'ai obtenu :*

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2016 mon amendement qui prévoit le relèvement du plafonnement de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) à 55 millions d'euros au lieu de 47 millions a été adopté. Il constitue une réelle avancée en faveur des populations riveraines d'aéroports notamment pour celles situées autour des aéroports parisiens. Grâce à cette mesure, l'intégralité des recettes TNSA seront affectées au dispositif d'aide à l'insonorisation. Le relèvement du plafond de

la TNSA va permettre d'instruire un plus grand nombre de dossiers sans pour autant pénaliser les compagnies aériennes.

**Ce qu'il reste à faire :**

Ce relèvement du plafond de la TNSA doit s'accompagner d'un relèvement des tarifs pris par arrêté notamment pour Paris-CDG et Orly, où les besoins et les délais d'attente sont les plus grands. Depuis plusieurs années, la diminution du produit de la TNSA d'une part et l'augmentation du nombre de dossiers éligibles suite à la révision des plans de gêne sonore (PGS) d'autre part, a considérablement allongé les délais d'attente. Ils sont de trois ans en moyenne en région parisienne.

• **Rencontre avec l'ensemble des organisations syndicales de la plate-forme de Paris-CDG (Loi DIARD)**



Rencontre avec les organisations syndicales de la plate-forme Paris-CDG en présence d'Arnaud Montebourg le 19 septembre 2016

La loi DIARD votée le 19 mars 2012, visait à transposer dans l'aérien le dispositif existant à la SNCF et la RATP depuis 2007. Le texte impose aux grévistes, sous peine de sanction, de se déclarer individuellement 48 heures avant chaque jour de grève afin que les compagnies puissent informer les voyageurs des perturbations à venir 24 heures avant leur départ. Cette obligation porte atteinte manifeste au droit de grève qui a pourtant valeur constitutionnelle en défavorisant le dialogue social

et permet également aux compagnies aériennes de faire appel à des navigants étrangers en cas de grève dans l'Hexagone. Je me suis mobilisé pour défendre le droit de grève des salariés du transport aérien et j'ai donc déposé un amendement à la loi sur le dialogue social et l'emploi de 2015. J'avais auparavant proposé de modifier la loi Diard. Aucune de mes deux propositions n'a été retenue par l'Assemblée et le gouvernement. **Si la nécessité d'une bonne information des voyageurs ne doit pas être remise en cause, il est inconcevable que le droit de grève de salariés puisse être remis en cause.**

• **Mission « Communautés aéroportuaires, rapprochement des procédures PEB/PGS et critère d'antériorité »**

**Ce que j'ai obtenu :**

J'ai remis au printemps 2016 un rapport à la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal portant sur des sujets spécifiques : les communautés aéroportuaires, nouvelle gouvernance proposée des territoires aéroportuaires réunissant l'ensemble des acteurs du transport aérien. Parmi les 16 recommandations formulées, certaines ont été retenues par la ministre : le rapprochement du PEB et du PGS, c'est-à-dire la mise en cohérence systématique du PEB et du PGS, notamment à travers l'utilisation de courbes de bruit communes. Cette réforme est actuellement conduite par la DGAC. Autre avancée notable : l'assouplissement de la règle d'antériorité qui va être introduit cette année par décret en Conseil d'Etat. Celui-ci va permettre aux milliers de riverains situés en zone III du PGS (ceux pour qui le logement était inclus dans le PEB en vigueur à date de l'autorisation de construire) d'être enfin éligible au dispositif d'aide à l'insonorisation. Il sera désormais possible de redéposer leur demande pendant une durée limitée (5 ans) à compter de la date de publication du texte.

**Exemple sur Gonesse et Goussainville :**

- À Gonesse : Résidence « Les Cottages » : 50 pavillons / « Le Clos Saint-Paul » : 35 pavillons
- À Goussainville : Quartier des Demoiselles : 80 pavillons

## Ce qu'il reste à faire :

Le volet sur les communautés aéroportuaires n'a pas recueilli l'accord favorable de la ministre. Or, il y a la nécessité d'offrir une réelle place aux communautés aéroportuaires dans le cadre à la fois de la réparation mais aussi de la compensation des nuisances aéroportuaires aux communes qui se trouvent sur le territoire d'un aéroport.

**En savoir plus :** rapport téléchargeable sur [www.jp-blazy.fr](http://www.jp-blazy.fr)

### • **Rapport du groupe d'études parlementaire « Politique aéroportuaire » :** **« A quel horizon le « crash » du transport aérien français aura-t-il lieu ? »**

J'ai présidé ce groupe d'études et présenté fin février 2017 à la presse les 10 recommandations pour éviter le « crash » du transport aérien français. En premier lieu, il y a la nécessité d'un retour de l'Etat-stratège en matière de politique aéroportuaire comme condition d'évitement du « crash ». Il n'y a plus de vision stratégique de l'Etat depuis l'abandon du troisième aéroport parisien à Chaulnes en Picardie au début des années 2000. Depuis 2002, les quinquennats successifs de Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande n'ont pas donné lieu à une politique aéroportuaire de long terme permettant de répondre à la saturation annoncée des plateformes existantes et de planifier le développement des capacités aéroportuaires du pays. Tout semble se faire « au fil de l'eau » ou « de l'air » sans vision ni prévision pour l'avenir. L'enjeu est important et l'Etat ne peut s'abstenir de répondre aux questions suivantes : Quels scénarios de développement pour demain ? Quel aménagement aéroportuaire du territoire ? Quelle réflexion stratégique sur la desserte aérienne nationale et du grand Bassin Parisien ?

**En savoir plus :** rapport téléchargeable sur [www.jp-blazy.fr](http://www.jp-blazy.fr)

### • **Vols de nuit : pas de réelles mesures de réduction des nuisances (rapport Guyot)**

Un groupe de travail « Vols de nuit » présidé par le préfet Guyot en 2015 devait permettre de réduire les nuisances aériennes liées au trafic de nuit entre 22h00 et 06h00. C'est un nouveau constat d'échec sur ce sujet et j'ai regretté l'absence de volonté des principaux opérateurs (Air France, FedEx, Europe Airpost). Pourtant, sur les plages horaires les plus sensibles de début (22h00-00h00) et de fin de nuit (05h00-06h00) un effort de réduction des mouvements de leur part était attendu. La contrainte opérationnelle liée au modèle économique du hub de Paris CDG et la rentabilité économique ont été le plus souvent mises en avant sans prendre suffisamment en compte la contrainte environnementale et l'enjeu sanitaire posés par la problématique. J'ai pourtant démontré, données à l'appui, que l'émergence sonore de certains mouvements (supérieure à 70 dB(A)) était de nature à dégrader le cadre de vie des riverains et leur santé (perturbation du sommeil). Enfin, j'ai formulé plusieurs propositions qui permettraient de réduire le trafic de nuit sur Paris CDG : réalisation du projet Euro Carex (réseau express ferroviaire européen), restrictions opérationnelles du trafic de nuit entre 00h00 et 05h00 (fret express et poste), interdiction des vols commerciaux entre 00h00 et 05h00, renouvellement des flottes des principaux opérateurs de nuit, mise en place de la descente continue, exploitation alternée des doublets de pistes, renforcer et étendre le système d'amendes pour non-respect de la réglementation, etc. Pourquoi la décision d'instaurer un couvre-feu à Francfort en 2012 ne pourrait-elle pas s'appliquer à Paris-CDG ? En Allemagne, les conséquences économiques de cette mesure ne sont pas préjudiciables pour les compagnies concernées. A titre d'exemple, la Lufthansa cargo a pu réorganiser son activité de fret. Elle a même investi 700 millions d'euros sur la plate-forme suite au couvre-feu. Pourquoi n'en irait-il pas de même en France pour la compagnie FedEx ?

### • **Proposition de loi « visant à protéger les riverains des nuisances aéroportuaires »**

**En savoir plus :** P.11 et sur [www.jp-blazy.fr](http://www.jp-blazy.fr)

## • TÉMOIGNAGES •



• **DIDIER DAGUE**  
Administrateur salarié du groupe Air France

« **Jean Pierre BLAZY** possède une expérience et une large connaissance des multiples aspects du transport aérien, qu'ils soient environnementaux, sociaux, fiscaux ou réglementaires. Il s'est montré un interlocuteur attentif aux préoccupations des salariés pour des sujets tels que le droit de grève (loi Diard) pour lequel il a rédigé un amendement, ou pour la récupération d'habilitation aéroportuaire sans laquelle il est impossible de travailler. Son successeur devra se montrer à la hauteur ! »



• **ANDRÉ DELANGLE**  
Président « Point à la ligne », association de riverains pour le déplacement de la ligne électrique très haute tension de Louvres

« Nous avons créé l'association • **Point à la ligne** ! Il y a 22 ans pour obtenir le déplacement de la Ligne électrique à Très Haute Tension de 400 000 volts qui surplombe 350 logements à Louvres mais aussi obtenir une loi qui interdise les constructions à proximité d'une ligne aussi puissante. Après toutes ces années de manifestations, pétitions et actions des riverains, les travaux de déplacement sont enfin en cours. En 2000 dans le cadre de la Loi SRU, **grâce à l'amendement de Jean-Pierre BLAZY** une distance de 100m entre ce type de Ligne et des habitations est dorénavant obligatoire. »



• **SYLVIE LEFELLE**  
Syndicaliste CGT et secrétaire au CHSCTL de l'hôpital public gériatrique, Adélaïde HAUTVAL

« Depuis 2015, nous nous battons avec des personnels, des citoyens, des associations et des élus contre la décision de l'ARS Ile-de-France, de fermer notre hôpital et deux EHPAD publics à Marly la Ville et à Sarcelles, mettant en difficulté de fonctionnement le nouvel hôpital de Gonesse. **Cette lutte sans relâche du collectif, avec des actions fortes en direction des pouvoirs publics (ministère, ARS, APHP) avec l'aide de Jean-Pierre BLAZY et d'André SPECQ a permis de maintenir l'EHPAD Jacques Achard de Marly la Ville.** Nous sommes dans la résistance et nous portons les valeurs du service public. Notre engagement étant de préserver le bien et le droit commun pour une santé de qualité pour tous, et encore plus sur un territoire défavorisé comme le Nord Est du Val d'Oise. Je suis très inquiète à l'annonce du successeur pressenti de Monsieur BLAZY car durant ces deux années de luttes pour maintenir nos établissements publics de santé, Luc BROUSSY prônait la fermeture avec la mainmise du privé lucratif. »

## REMERCIEMENTS À MON ÉQUIPE PARLEMENTAIRE

### • COLLABORATEURS EN CHARGE DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Arnaud PLATEL (2012-fin 2014)

Lucas FAINSIBLER (2015-fin 2016)

Nelson DE PESSEMIER (fin 2016-2017)

### • COLLABORATEURS EN CHARGE DU TRAVAIL EN CIRCONSCRIPTION

**Sylvie PRADEN**  
Chargée de mission auprès des habitants

**Paul RUMLER**  
Chargé de mission animation en circonscription

**Richard GOUSSIES**  
Chargé de la communication internet